

Livret d'accueil

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Moreuil Etablissement public médico- social

1 route de Plessier
80110 MOREUIL
☎ 03 22 35 36 90
☎ 03 22 09 91 97



L'EHPAD de Moreuil

Madame, Monsieur,

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Moreuil.

Ce document a été élaboré conformément au code de l'action sociale et des familles et à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Plus précisément, son contenu reprend les dispositions de la circulaire n° 138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L.311-4 du C.S.A.F.

Il a reçu l'avis favorable des Conseil de la vie sociale et Comité technique d'établissement en date du et a été adopté par le Conseil d'administration en sa séance du

L'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour tout renseignement complémentaire et vous accueille avec plaisir pour une visite de l'établissement.





Situation géographique et historique

La Maison de Retraite de Moreuil est implantée à l'entrée de la commune de Moreuil.

Cette commune compte environ 4200 habitants, elle est située à 22 Kms d'Amiens, 15 Kms de Montdidier et 19 Kms de Corbie.

La Maison de Retraite est une maison de retraite moderne suite à son entière réhabilitation en 2010. Elle comprend aujourd'hui 90 chambres individuelles.

L'équipe de la maison de retraite

L'équipe est composée de huit services différents, tous présents pour vous apporter ce dont vous aurez besoin :

- Le service administratif : ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.
- Le service de la vie sociale et de l'animation : ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 17h
- Le service technique : ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
- Le service de la lingerie : ouvert de 7h30 à 16h.
- Le service de la cuisine et de la restauration : ouvert de 7h30 à 20h45
- Le service de l'entretien des locaux : ouvert de 7h30 à 15h
- Le service de soins : Présence 24h/24h
- Le service des Marissons (unité spécifique Alzheimer) : présence 24h/24h

L'ensemble de ces services est supervisé par une Directrice : Corinne MADUREL. Présente une demi-journée par semaine, elle pourra vous recevoir pour vous écouter et répondre à vos interrogations.

Les modalités d'admission

Pour entrer au sein de la maison de retraite de Moreuil, un dossier doit être constitué. Ce dossier composé d'une partie médicale et d'une partie administrative, peut être retiré auprès du secrétariat de la maison de retraite qui vous fournira l'ensemble des renseignements nécessaires

Etape 1 : La partie médicale du dossier doit être remplie par votre médecin traitant ou le médecin de l'hôpital en cas d'hospitalisation.

Etape 2 : La partie médicale du dossier doit être envoyée au médecin coordonnateur de la maison de retraite afin qu'il puisse l'étudier et émettre un avis préalable

Etape 3 : Dans le cas d'un avis favorable, un entretien de préadmission sera fixé avec la cadre de santé, la psychologue et le médecin coordonnateur de la structure pour vous rencontrer. Une visite de la structure peut vous être proposée. Un avis médical définitif sera rendu à l'issue de cette visite.

Etape 4 : L'ensemble du dossier administratif doit être complété, signé et remis au secrétariat. Les dossiers incomplets ne peuvent pas être étudiés.

Etape 5 : Validation finale du dossier par la Directrice

Etape 6 : Une date d'entrée est fixée par la structure.

Les tarifs

Pour 2022, le prix de l'hébergement qui est à votre charge est de 59.98 + 5.82 (ticket modérateur) soit 65.80 euros par jour (2039.80 euros/mois de 31 jours), APA déduite. (Allocation Personnalisée de l'Autonomie)

En cas de diminution de l'APA, une participation supplémentaire vous sera demandée.

Le tarif est réactualisé tous les ans et affiché dans l'établissement.

Le fonctionnement administratif : les instances

La maison de retraite de Moreuil est un établissement de statut public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Le Conseil d'Administration présidé par le maire de la commune, comprend 12 membres dont 2 représentants élus des résidents. Il délibère sur les grandes orientations de l'établissement (budget, construction, travaux, contrats, emprunts....)

Le Conseil de la vie sociale regroupe des représentants élus des usagers, des familles, du personnel et de l'administration. Il émet des avis et fait des propositions sur toutes les questions touchant au fonctionnement de l'établissement.

La commission des menus se réunit 1 fois/trimestre. Le responsable de la cuisine, la diététicienne, des représentants des résidents, une animatrice, un soignant et

un représentant du directeur s'y rencontrent pour se concerter, tenir compte de vos attentes et assurer l'équilibre alimentaire.

Votre chambre

Les chambres modernes sont d'une superficie de 20 m² au minimum.

Equipée avec du matériel adapté aux besoins (lit à hauteur variable, armoire, commode, chevet, fauteuil de repos), votre chambre comporte une salle d'eau équipée d'un lavabo, d'une douche et d'un WC.

Une sonnette permet d'alerter le personnel en cas de besoins.

Chaque chambre est équipée d'une prise de télévision et d'une prise de téléphone (l'abonnement France Télécom ou autre et l'ouverture de la ligne sont à la charge du résident). Un coffre peut être mis à votre disposition lorsque l'équipe donne son accord. Un accès à internet est également possible.

Vous avez la possibilité de compléter ou remplacer le mobilier (à l'exception du lit) avec des meubles personnels dans la limite de la surface et de l'accessibilité de la chambre. En tout état de cause, il est fortement recommandé de personnaliser son environnement afin de s'y sentir au mieux (plantes, cadres, photos...). Vous pouvez également apporter un petit réfrigérateur. L'entretien de ce dernier doit être effectué par le résident ou sa famille.

Tout matériel (télécommande, horloge, réveil, lampe de poche....), qui fonctionne avec des piles, est à la charge du résident.

Une clé de votre chambre peut vous être remise à l'entrée dans l'établissement.

Les animaux de compagnie

Les animaux de compagnie sont acceptés avec l'accord exprès de la Direction et sous réserve que le résident soit en capacité de s'occuper pleinement de l'animal.

Votre accompagnement au quotidien

Vos loisirs

Le planning d'animation est affiché à chaque étage de la structure.

La salle d'animation est un lieu de convivialité et de détente où chacun peut venir, seul ou accompagné de ses proches, participer à une animation, lire ou juste être avec les autres. Elle se situe au centre de la maison de retraite juste en face du pôle soins. C'est un lieu facile à repérer et qui permet à votre famille de vous trouver sans difficulté.

Les animatrices, Adeline et Stéphanie, vous y accueillent tout au long de la journée. Elles préparent, organisent et planifient des activités, des sorties, des spectacles.

Elles sont aussi disponibles et à votre écoute pour divers besoins. Elles participent à votre bien être par différentes attentions au quotidien : distribution du courrier postal et Picard, lecture de ces derniers si besoin, discussions, soutien divers... .

Si le temps le permet, les animatrices vous accompagnent sur le marché de Moreuil le mardi matin.

Elles travaillent en lien avec l'équipe pluridisciplinaire de la maison de retraite afin de vous proposer un accompagnement adapté à vos besoins et de vous faciliter la vie au quotidien.

Les animatrices travaillent également en collaboration avec des bénévoles qui proposent du dessin, de la couture, de la lecture et des chiens visiteurs. Le bénévolat reste un « élément » important quant à l'équilibre relationnel et affectif des personnes accueillies. Les bénévoles mettent à disposition leur passion et leur motivation pour rendre votre séjour le plus agréable possible en complément des animatrices. Elles sont soumises à une charte de confidentialité. Nous avons également la visite des enfants du catéchisme, de l'école de musique et du centre de loisirs de la ville de Moreuil.

Une « Armoire-Boutique » est également disponible en salle d'animation afin de vous permettre d'effectuer divers petits achats : produits de toilettes, épicerie, boissons... .

Les sorties et les visites

Les sorties sont libres et autorisées. Nous vous demandons de signaler toutes absences à l'équipe soignante afin d'éviter toute inquiétude ou recherches

inutiles. Il conviendra de préciser l'heure approximative de votre retour en indiquant votre présence ou non aux différents repas de la journée.

Votre famille peut vous rendre visite à toute heure de la journée de préférence à partir de 10h.

Vos repas

Les repas sont élaborés sur place par les cuisiniers qui mettent toutes leurs compétences pour vous proposer une cuisine traditionnelle et familiale, en s'inspirant des saisons.

Les menus sont suivis par une diététicienne lors de la commission des menus, afin d'assurer l'équilibre alimentaire.

Les régimes, sur prescription médicale, sont respectés (avec l'accord du résident).

En collaboration avec les animatrices, il vous est proposé tous les 2 à 3 mois, des repas à thème ; afin entre autre, de concilier « plaisir de la bouche » et convivialité.

Les menus sont affichés à chaque étage de la structure sur les panneaux d'affichage.

Horaire des repas:

Petit déjeuner en salle d'animation : de 7h30 à 8h15

Petit déjeuner en chambre : à partir de 8h15

Déjeuner en salle : 12h

Goûter : à partir de 15h30

Dîner en salle : 18h00

Collation (en chambre) : à partir de 21h00

Les repas sont pris en commun dans la salle de restauration, sauf pour raison médicale.

Vous pouvez partager votre déjeuner ou votre dîner avec votre famille ou amis à la condition de prévenir le secrétariat, 48h à l'avance (le coût du repas est de **10 euros/personne** tout au long de l'année).

Pour les jours de fêtes de fin d'année, il faut prévenir 1 semaine à l'avance, avec un coût du repas de :

*** 15 euros/personne**

Le nombre de places sera limité en fonction des demandes.

Votre accompagnement par les soignants

Le personnel est présent tout au long de la journée pour vous accompagner. Toutefois, vous ne pourrez pas être accompagné individuellement par un soignant 24h sur 24h. L'établissement assure une veille de nuit par une aide soignante et un veilleur mais ne dispose pas d'infirmière la nuit.

Pour vous aider dans les gestes de la vie quotidienne, vous serez pris en charge par les aides soignantes et les agents de services hospitaliers dédiés aux soins. Ils veilleront à assurer les soins d'hygiène corporelle et /ou l'aide aux repas ainsi que les déplacements dans l'enceinte de l'établissement et toutes les mesures favorisant le maintien de l'autonomie.

Les soins et le suivi médical seront effectués par les infirmières, votre médecin traitant (que vous aurez choisi à votre entrée) et le médecin coordonnateur. Chaque fois que votre état de santé le nécessitera, les infirmières pourront en faire part au médecin.

Une psychologue intervient une journée et demie par semaine dans la structure.

Une ergothérapeute présente une journée par semaine s'assurera du bon fonctionnement de votre matériel (lit, fauteuil...) et de votre bonne installation.

Un professeur d'activité physique adapté, présent une journée par semaine, pourra vous proposer différents ateliers pour vous maintenir en forme (gym douce, marche, piscine...)

La cadre de santé veillera au bon fonctionnement de chaque service et en cas de « réclamations », c'est à elle que vous devez vous adresser.

Pour information, un cahier de réclamations, de plaintes et de suggestions se trouve à votre disposition à l'entrée de l'établissement.

Vous avez le libre choix de vos intervenants extérieurs : médecin traitant, kinésithérapeute, pharmacien, Vos choix sont importants et doivent être inscrits dans votre dossier au moment de l'admission, mais peuvent être modifiés à tout moment.

L'entretien de votre linge

L'entretien de votre linge (si vous le souhaitez) ainsi que le marquage sont assurés par l'établissement.

Afin de pallier les délais d'entretien du linge liés à la collectivité, il est recommandé de disposer de linge personnel en quantité suffisante.

Pour cela, le dossier d'admission comprend la liste du trousseau minimum nécessaire. Il est demandé de renouveler votre vestiaire régulièrement pour votre confort.

Les vêtements délicats ou en laine sont vivement déconseillés (le nettoyage à sec ou les traitements particuliers sont à la charge du résident).

Tous vêtements ramenés ultérieurement devront être confiés à un membre du personnel (dans un sac plastique à votre nom) ou à la lingerie pour permettre de les identifier.

L'entretien de votre chambre

Le ménage de la structure est régulièrement effectué par un service spécifique. Les résidents qui le souhaitent peuvent entretenir leurs objets personnels disposés dans leurs chambres.

Les petites réparations

Elles sont assurées par les agents techniques de l'établissement.

Elles ne sont pas facturées. En cas de difficultés techniques, vous pouvez vous adresser directement au service concerné ou au service soignant.

Votre courrier

La secrétaire se tient à votre disposition pour réceptionner votre courrier et vos colis. Par ailleurs, le courrier est distribué quotidiennement en fin de matinée (sauf le week-end) par les animatrices.

Votre courrier affranchi peut-être déposé au secrétariat pour envoi.

Les pratiques religieuses

Chaque résident dispose de la liberté de culte. Une salle peut être mise à disposition pour pratiquer le culte de votre choix. Pour les résidents de la

religion catholique, un chapelet est organisé régulièrement au sein de la maison de retraite et une messe se tient tous les derniers vendredis du mois.

Le coiffeur, l'esthéticienne, la pédicure

Vous avez le libre choix de vos prestataires extérieurs, le coût de leurs prestations est à votre charge. Il vous appartient de prendre rendez-vous directement ou par l'intermédiaire de votre famille.

Des coiffeuses interviennent dans notre établissement le mardi et le jeudi (voir plus si besoin), si vous êtes intéressés, leurs tarifs et leurs coordonnées sont affichés sur la porte du salon. Le salon de coiffure est à la disposition des familles et de votre coiffeur.

Si vous le désirez, votre esthéticienne peut continuer à s'occuper de vous, nous l'accueillerons volontiers dans notre établissement. Adeline, animatrice et socio-esthéticienne de la structure peut également pratiquer des soins sur rendez-vous selon ses disponibilités.

Des pédicures interviennent régulièrement au sein de l'établissement, si vous êtes intéressés, renseignez vous auprès des infirmières, elles vous fourniront leurs coordonnées.

Les personnes qualifiées

Instituées par la loi du 2 janvier 2002 et le décret du 14 novembre 2003, elles sont nommées conjointement par le préfet et le président du Conseil général. Elles ont pour mission, sans pouvoir de contrainte, de trouver des solutions par le dialogue aux conflits entre les résidents et l'établissement. Elles n'ont, pour le moment, pas été désignées dans le département de la Somme. Les coordonnées de ses médiateurs externes ainsi que les modalités pour y recourir seront communiquées par toutes les voies utiles aux bénéficiaires dès leur nomination par les autorités compétentes.

Vos données

Les données concernant la personne peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

La personne prise en charge a le droit de s'opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de données nominatives la concernant, dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 précitée.

Les données médicales sont transmises au médecin coordonnateur dans l'établissement et sont protégées par le secret médical. Lorsque les données sont demandées par les résidents, le médecin traitant sera chargé de les transmettre au résident ou à son représentant légal.

Les données autres sont protégées par le secret professionnel auquel sont tenus les personnels sociaux ou soignants autres que ceux relevant du corps médical précité ainsi que le personnel administratif ou représentant des autorités habilitées en vertu de dispositions propres.

La communication des documents et données s'effectue également dans le respect des lois et réglementations en vigueur, des préconisations prévues par la charte des droits et libertés de la personne et selon le cas, dans le respect des mesures prises par l'autorité judiciaire.